



# INFOMESNIL



Mensuel - N° 2022 – 07

Mercredi 6 juillet 2022 - <http://www.mesnil-saint-loup.fr>



PanneauPocket,  
TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

## Informations de la mairie



### Secrétariat de mairie

**Si le secrétariat de mairie est fermé et que vous souhaitez prendre rendez-vous :**

- Téléphone (*ne pas hésiter à laisser un message sur le répondeur*) : 03.25.40.42.17.
- Suite aux nombreuses sollicitations quotidiennes sur mon téléphone portable et la difficulté du suivi (*réponses parfois technique*) à faire par messages (*urbanisme, état civil...*) il est demandé de privilégier les demandes par mail ou par écrit dans la boîte aux lettres de la mairie. Merci de votre compréhension.
- Mail : [mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr](mailto:mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr)
- Message dans la boîte aux lettres de la mairie.

**Michaël SIMON, Maire**

### Secrétaire de mairie

Le recrutement pour le poste d'une nouvelle secrétaire de mairie est en cours de finalisation avec une prise de fonction prévue au 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Plus d'information sur l'infoMesnil de septembre

**Michaël SIMON, Maire**

### Repas des aînés 2022

Le Repas des anciens aura lieu cette année le dimanche 4 septembre, jour de la Saint-Loup, notre fête patronale.

Si vous avez plus de 65 ans et que à ce jour vous n'avez pas été invité ou reçu une invitation dans votre boîte aux lettres, merci de le signaler en mairie.

**La commission municipale d'action sociale**

*CCAS dissous au 31/12/2021 et remplacé par cette nouvelle commission avec les mêmes membres*

## Journal du PETR

Cet infomesnil est distribué avec le journal n°1 du **P**ôle d'**É**quilibre **T**erritorial et **R**ural (PETR Seine en Plaine Champenoise - 55 187 habitants sur 79 communes dont Mesnil-Saint-Loup).

### Pylône de télécommunication à Mesnil-Saint-Loup

Les travaux pour l'antenne relais derrière le stade de foot ont commencés et devraient durer quelques mois. Nous n'avons pas de date de mise en fonction à ce jour.

L'opérateur Orange sera présent sur ce pylône et d'autres devraient également se greffer à ce projet.

### Réglez vos factures locales sur Internet

## Réglez vos factures locales sur Internet



Un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide pour régler vos avis de sommes à payer  
Service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7



La gamme des moyens de paiement proposée par votre collectivité s'élargit.

Dorénavant, payez vos factures locales sans vous déplacer et sans envoyer de chèque au moyen d'une transaction sécurisée par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet.

#### COMMENT PROCÉDER ?

- 1 Munissez-vous de votre Avis de Sommes à Payer, de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- 2 Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture (site de la collectivité ou [payfip.gouv.fr](https://payfip.gouv.fr)) et laissez-vous guider
- 3 Vous serez automatiquement orienté(e) vers le serveur de paiement sécurisé PayFiP, de la direction générale des Finances publiques
- 4 Choisissez votre mode de règlement afin de finaliser la transaction
- 5 Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie. Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement.



 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Vertiges / Nausées



Propos incohérents



Fièvre > 38°C

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents et de fortes fièvres, **appelez le 15.**

## BON À SAVOIR

A partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

## Comment me protéger ?



Je reste au frais



Je bois de l'eau



J'évite de boire de l'alcool



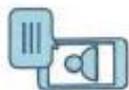
Je mange en quantité suffisante



Je ferme les volets et fenêtres le jour, j'aère la nuit



Je mouille mon corps



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches



Je fais des activités sans effort

## ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

## Incidivités, vandalisme et cambriolages....

Nous continuons à subir à Mesnil-Saint-Loup des actes de vandalismes et d'incivilités...

Récemment le distributeur de boissons et de friandises de l'ASOFA, placé devant le gymnase a été entièrement détérioré avec un début d'incendie. Cela aurait pu entraîner des conséquences catastrophiques si le feu s'était propagé.

**Il est du devoir de chacune et chacun d'être vigilant et de signaler au plus vite à la gendarmerie tous les signalements anormaux ou suspects (de jour ou de nuit).**

**Appeler le 17** et ne craignez pas de déranger. Tous les détails sont importants, ne pensez pas que les autres vont le faire à votre place. Nul n'est à l'abri d'un cambriolage, cela arrive à votre voisin aujourd'hui mais peut vous arriver demain... **Il est nécessaire de rester solidaire.**

**#ContreLesCambriolages**  
Pensez à la check-list des précautions à prendre avant votre départ

- Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèces
- Ne laissez pas de support facilitant l'action d'un cambrioleur
- Faites relever votre courrier par une personne de votre entourage
- Rangez vos armes dans un coffret verrouillé et sécurisé
- Dissimulez vos bijoux et autres objets de valeur
- N'inscrivez nulle part le numéro de code de votre carte bleue
- Fermez vos clayettes Remplacez les clayettes cassées
- Verrouillez votre porte même en cas de courte absence
- Ne laissez pas vos clés cachées à proximité de votre domicile
- Installez des dispositifs de sécurité passive
- Ne laissez pas les cartons de vos achats de valeur en évidence devant votre poubelle Compactez-les ou recyclez-les
- Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de la maison

Contre les cambriolages  
ayez les bons réflexes !  
APPELER LE 17

**Afin de passer un été tranquille tout en respectant le voisinage, quelques rappels de civisme :**

« Le civisme consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif de l'habitant-citoyen dans la vie quotidienne et publique, qui le conduit à agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers. C'est une manière de vivre ensemble dans l'intérêt et le respect commun. »

**- La vie en collectivité :** La qualité de notre cadre de vie dépend de la bonne volonté de chacun. Une meilleure condition de vie en collectivité passe par des gestes simples : être tolérant, solidaire, poli et respectueux. Nous regrettons tous régulièrement certaines incivilités qui dégradent nos rues et notre cadre de vie (pollutions visuelles, sonores et olfactives par exemple). Nous constatons que nos espaces verts, fréquentés par nos enfants, ou trottoirs sont parfois minés par des déjections canines, ou des masques chirurgicaux...

- **Les trottoirs et caniveaux** : L'encombrement d'un trottoir par une haie non entretenue relève également de la responsabilité de chaque propriétaire, il serait regrettable qu'un usager d'un trottoir se fasse renverser par un véhicule sous prétexte qu'il a été dans l'obligation de marcher sur la route en raison d'une haie non entretenue ou un véhicule garé sur trottoir.

Chacun est responsable légalement de sa part de trottoir, ce qui comprend également son nettoyage. Il en est de même pour le déneigement ainsi que la sécurisation d'un passage en cas de verglas, sans oublier le désherbage (sans produit chimique) le long des clôtures et des bordures de trottoirs. Les avaloirs ne sont pas des dépotoirs. Il est interdit de déverser tout déchet quel qu'il soit, sur la voie ou dans l'espace public, ni dans les avaloirs d'eaux pluviales (*un mégot de cigarette met 15 ans à se dégrader et ses particules toxiques ne disparaissent jamais*).

- **Arbres, haies, élagages et bordures de propriété** : Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordants les voies publiques et privées afin de ne pas gêner le passage des piétons et/ou les câbles électriques ou téléphoniques. Les branches ne doivent pas dépasser ni chez le voisin, ni sur la chaussée, ni cacher les panneaux de signalisation. Avant toute nouvelle plantation, il appartient à chacun de faire preuve de civisme et de s'assurer que la plantation ne gênera pas son voisin. Selon l'article 673 du Code Civil vous pouvez exiger que votre voisin coupe les branches qui dépassent de sa végétation. Passé trente ans, il n'est plus possible de demander au voisin de retirer une végétation qui gêne. Ainsi, si le voisin refuse de réduire la hauteur de son arbre parce qu'il a été planté il y a plus de trente ans, il n'est pas possible d'agir contre lui.

\*\*\*\*

- **Animaux** : Vous êtes responsable de votre animal de compagnie. Vous ne devez pas laisser votre/vos chien(s) souiller la voie publique par leurs déjections, ainsi que les trottoirs, les allées et les espaces verts.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



**Problèmes avec les chiens très (trop) régulièrement constatés ... !**

**Il est inadmissible d'entendre dans certains quartiers des chiens aboyer pendant des heures sans que les propriétaires pourtant présents et qui se reconnaissent (mais qui ne doivent pas lire cet infomesnil) n'interviennent. Les voisins subissent au quotidien de très forts désagréments.**

\*\*\*\*

- **Déchets** : Les déchets issus des activités de jardinage, d'élagage et de désherbage ne peuvent en aucun cas être brûlés à l'air libre, ni dans des incinérateurs (pensez à les utiliser en paillage ou en compost).

<https://www.aube.gouv.fr/layout/set/print/Demarches-administratives/Professionnels-Toutes-les-demarches2#!/Particuliers/page/F31858>

- **Autres nuisances et respect du voisinage** : - **Travaux de bricolage ou de jardinage** : Afin de préserver la tranquillité et la qualité de vie à laquelle chacun aspire, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc ... doivent être effectués en respectant les créneaux horaires suivants :

Les jours ouvrables : 8h30/12h00 et 13h30/19h30 et les samedis : 9h00/12h00 et 15h00/19h00. Le dimanche et les jours fériés, c'est interdit dans l'Aube ! Arrêté préfectoral n°08-2432 du 22/07/2008

- **La fumée des barbecues** ne doit pas incommoder les voisins ni dégrader leurs habitations.

- **Musique** : Vous organisez une soirée, il est important de prévenir vos voisins. Ils sauront qu'ils risquent d'avoir quelques nuisances sonores et seront plus tolérants.

Nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à ces remarques et à leur application.

**La municipalité de Mesnil-Saint-Loup vous souhaitent de belles et agréables vacances et un bon été.**

**Le maire, SIMON Michaël**

## Fleurissement

Chers tous,

Comme vous le savez, nous œuvrons pour essayer de limiter la perte de biodiversité dans notre paysage. Pensez, vous aussi, à préserver quelques zones en pousse libre dans vos jardins.

Pour cet infomesnil de l'été, nous avons rencontré Clarisse SIMON, habitante de Mesnil-Saint-Loup, 36 ans, qui nous parle de son lien à la nature :

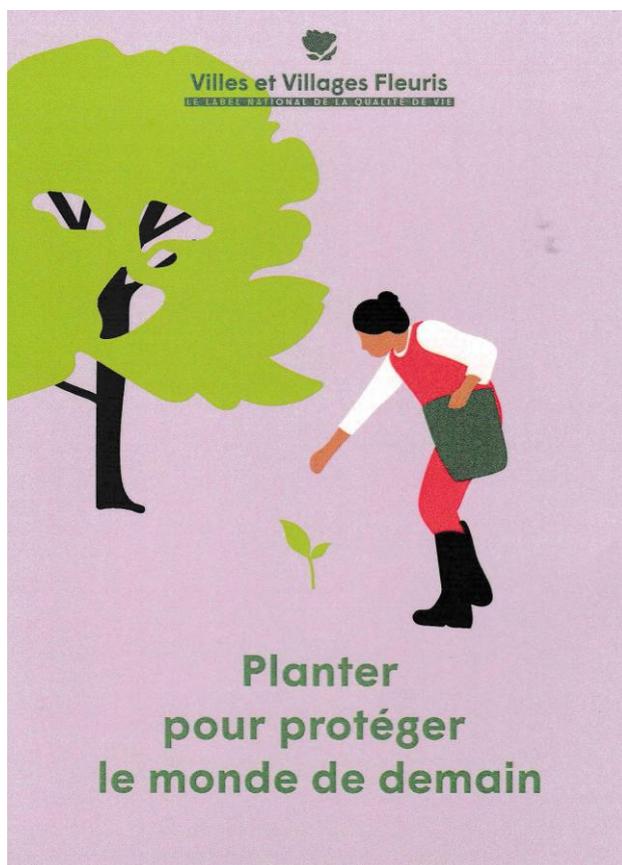
« La nature et l'idée de la préserver sont entrées dans ma vie il y a une dizaine d'années. Je suis atteinte de fibromyalgie et je me suis intéressée aux plantes et à leurs vertus car je cherchais des solutions pour améliorer mon confort de vie. J'ai alors réfléchi à ma manière de vivre et j'ai adopté une façon de consommer plus raisonnée, plus respectueuse de mon environnement et des saisons. Au printemps 2021, j'ai démarré mon projet de culture de plantes à parfums, aromatiques et médicinales biologiques dans le village. J'avais envie de travailler AVEC la nature.

Elle me donne des choses utiles à ma santé et en échange je la préserve. Je cultive des plantes à consommer en tisanes et pour la cuisine. Elles étaient utilisées depuis des siècles mais, au fur et à mesure, à cause de notre mode de vie, on les a oubliées, on a négligé leurs valeurs. Cela me semble tellement logique de vivre en harmonie avec la nature et de respecter ce monde. Si l'on veut continuer à pouvoir profiter de ce qu'elle nous offre, il faut vraiment que l'on accepte de faire des efforts pour apprendre à vivre sans la malmener. J'ai deux enfants qui spontanément sont impliqués dans le respect du vivant. »

Merci à Clarisse pour ce petit supplément d'âme :)

Vous pourrez venir découvrir ses produits le 17 juillet à Mesnil Saint Loup ([voir page suivante](#)) : *thym citron, romarin, marjolaine, agastache, origan, hysope, sarriette, sauge, valériane, menthe, mélisse, verveine, piment, persil, estragon, aneth, sureau, aubépine, églantier, coquelicot, bleuet, calendula, camomille, mauve, guimauve, reine des prés, achillée, millefeuille, bouillon blanc, lavande, framboisiers, cassissiers, fraisiers des bois.*

Bel été à vous tous.



Angélique DE RYCKE et Sophie JACOBS



**JOURNEE PORTES OUVERTES**  
**DIMANCHE 17 JUILLET**  
**DE 10H00 A 17H00**

**Visite de la plantation,  
dégustation et vente de tisanes et  
sels aromatisés**

**Chemin du silo, route de Dierrey à Mesnil Saint Loup**

**Clarisse SIMON**

**06.81.45.29.22**

## Ainsi fond pour Marion

**Prochain ramassage de papiers, journaux le samedi 9 juillet dans la matinée** (le suivant à la rentrée de septembre).

Petit rappel : sont acceptés journaux, papiers (l'est éclair, libération la croix, le monde, la dépêche, le figaro, revue agricole de l'aube, magnificat .... Mais aussi toutes sortes de magazines, programmes TV, gala, voici, Paris Match, closer, revues de chasses, voitures, camions, cuisines, jardins etc .....ou autres papiers non cartonnés.

Surtout, surtout pas de plastiques qui enveloppent les journaux ou magazines !!!!

Merci pour Marion. Bonnes vacances à tous

**Aurore et Martin VELUT**

## Votre devis immobilier gratuit

Vous vendez votre maison, terrain ou appartement ? Ou vous recherchez un bien ? Je peux vous aider :

Un projet immobilier ?  
**DÉTENEZ-VOUS,**  
**je m'occupe de tout !**

**Cathy DERIVAUX**  
**06.63.85.37.19**

**iad**  
ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

**OBTENEZ GRATUITEMENT UN AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN**

**iad**

**CATHY DERIVAUX – Grande rue – 10190 Mesnil-Saint-Loup**

## Paroisse

Voir feuillet joint.

**La paroisse**

**Pas d'Infomesnil en août**

**\*\* Prochaine parution le mercredi 7 septembre 2022 \*\***